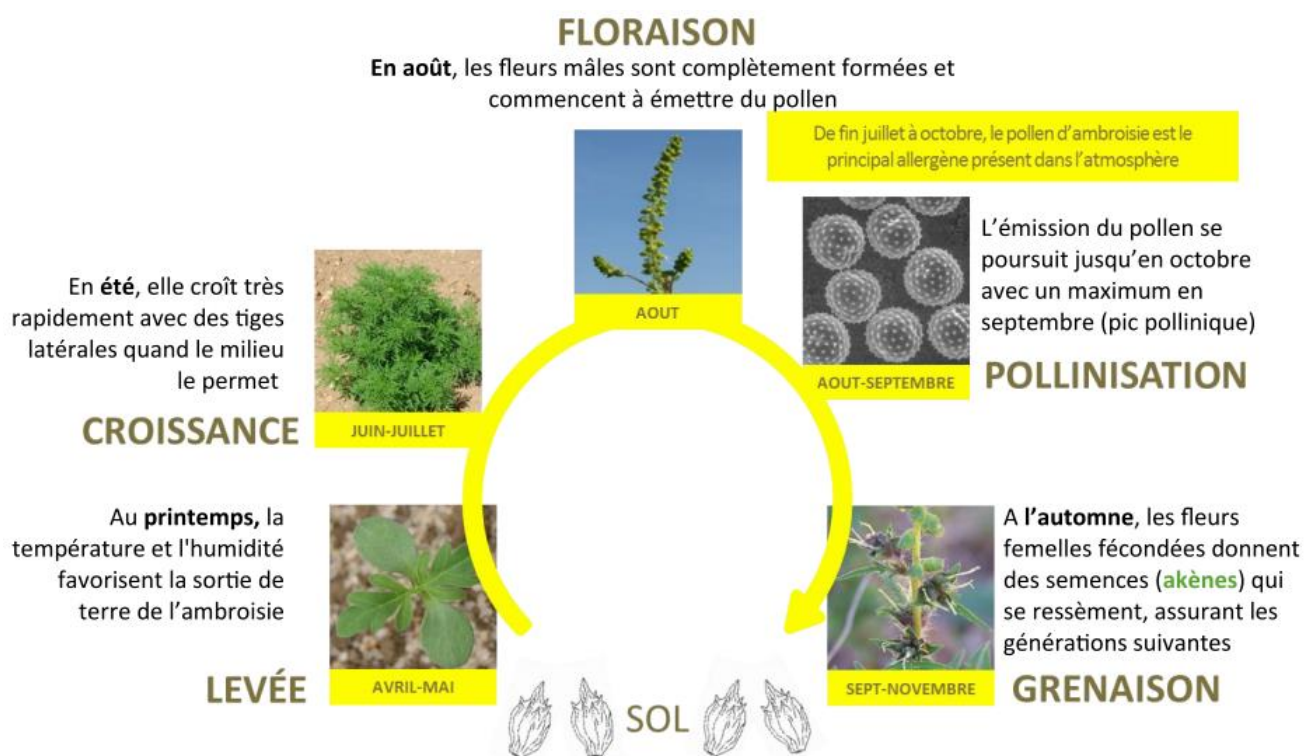


## Infos - Ambroisie

L'ambroisie à feuilles d'armoïse est une plante exotique envahissante particulièrement présente en région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est capable de coloniser des milieux variés (parcelles agricoles, chantiers, bords de route ou de cours d'eau etc.) constituant ainsi une menace pour l'agriculture et la biodiversité.

### Il est encore temps d'agir !

La période d'émission des pollens d'ambroisie est à présent bien avancée, causant toujours de fortes réactions chez les personnes sensibles. Le mois de septembre marque en effet le pic pollinique (cf. cycle de développement de la plante) et les émissions de pollens d'ambroisie devraient se poursuivre jusqu'en octobre. Les pieds les plus précoces commencent quant à eux à produire les premières semences, responsables de la dissémination de la plante dans l'environnement. Les prochaines actions de gestion devront donc être réalisées **avant la maturité des graines**.



### Cycle de développement de l'ambroisie

L'objectif des plans de gestion déployés sur le territoire est d'interrompre le cycle de la plante **en empêchant la plante de produire du pollen** pour limiter les allergies **et en empêchant la plante de produire des semences** pour limiter l'invasion. Il est donc important de poursuivre les actions de lutte en adaptant la stratégie adoptée au stade de la plante : **les prochains jours sont décisifs pour détruire les foyers identifiés et réduire ainsi le potentiel de colonisation de la plante.**

A noter :

- Si présence de pollen : porter des équipements de protection adaptés (masque, lunettes et vêtements recouvrant le corps) ;
- Si les graines sont mures, **les déchets doivent être laissés sur place afin d'éviter tout risque de dissémination durant le transport**. Il conviendra alors de signaler leur emplacement pour assurer un suivi strict l'année suivante, avant la floraison.

FREDON Auvergne-Rhône-Alpes est chargé par l'Agence Régionale de Santé de la coordination et de l'animation du plan régional de lutte contre l'ambrosie. Des interlocuteurs techniques au sein de la structure sont présents localement pour accompagner la mise en œuvre de ce programme. Ils pourront notamment vous appuyer dans :

- La réalisation d'interventions sur la thématique « Ambrosie » ;
- L'identification et la mise en application de modes de gestion de l'ambrosie adaptés ;
- La gestion de cas de médiation difficiles.

## Rappel : l'ambrosie - une lutte obligatoire

---

Le décret n° : 2017-645 du 26 avril 2017 définit que :

- Des mesures sont susceptibles d'être prises pour prévenir l'apparition ou lutter contre la prolifération des ambrosies : surveillance, actions de prévention, gestion et entretien des espaces, destruction des spécimens, information du public, diffusion des connaissances...
- Le préfet de département détermine par arrêté les modalités d'application des mesures contre les ambrosies prévues par la loi.

Dans les 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des arrêtés préfectoraux sont en cours de validation. A ce jour, 10 arrêtés sont d'ores et déjà entérinés : **ils détaillent les actions à mettre en œuvre pour lutter contre l'ambrosie et les modes de gestion adaptés selon la situation**.

Retrouvez la réglementation en vigueur ainsi que les coordonnées des agents de FREDON Auvergne-Rhône-Alpes en charge du dossier « Ambrosie » sur la page internet <http://ambrosie.fredon-aura.fr>

## Recueil d'expériences de gestion de l'ambrosie en contexte agricole

En collaboration avec les différents acteurs du monde agricole, l'Observatoire des ambrosies publie un recueil d'expériences de gestion de l'ambrosie en contexte agricole. Ce recueil donne un état des lieux de la prise en compte de l'ambrosie sur le territoire et en particulier sur les terres agricoles. Les pratiques les plus utilisées par les gestionnaires de terrain pour lutter contre l'Ambrosie à feuilles d'armoïse sont notamment présentées selon le type d'agriculture (conventionnel et biologique).

Des expériences de terrain sont disponibles et montrent différents aspects de la gestion de l'ambrosie. Le recueil sera publié courant septembre et sera disponible sur le site [www.ambrosie.info](http://www.ambrosie.info)